

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA RÉUNION DU CAD AU NIVEAU DES
HAUTS FONCTIONNAIRES**

qui a eu lieu le 14 juin 2017 au Centre de conférences de l'OCDE, à Paris

Le projet de compte rendu succinct [DCD/DAC/M(2017)5] a été approuvé sans révisions à la réunion du CAD du 29 septembre 2017, au titre du point 2 du projet d'ordre du jour annoté [DCD/DAC/A(2017)11] et est publié sous forme de document FINAL.

Personne à contacter: Eric Bensel - Tél: +33 (0)1 45 24 76 52 - Courriel: eric.bensel@oecd.org

JT03424443

Compte rendu succinct de la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires, qui a eu lieu le 14 juin 2017

Point 1. Allocution de bienvenue de la Présidente du CAD et adoption de l'ordre du jour

1. La Présidente du CAD, Mme Charlotte Petri Gornitzka, ouvre les travaux de la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires en appelant l'attention sur les deux décisions auxquelles elle souhaite voir cette journée aboutir : l'approbation de la transmission du dispositif de réforme du CAD à la Réunion à haut niveau d'octobre prochain, et l'approbation de la communication, au Comité d'évaluation de l'OCDE, du projet de plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'Évaluation en profondeur du CAD.

2. La Présidente fait savoir aux délégués qu'au cours du dîner de la veille, les chefs de délégation ont débattu de la réforme du CAD et précisé certains points concernant les travaux sur les instruments du secteur privé (ISP). À propos de cette dernière question, elle signale qu'une note a été établie à l'issue d'une réunion qui s'est tenue la semaine dernière avec un groupe restreint. Cette note sera communiquée à tous les membres afin qu'ils soient tous au même diapason. La Présidente souhaite que la décision relative aux ISP soit prise à la réunion du CAD du 10 juillet. Une décision sur ce sujet représente un progrès dans la revitalisation du Comité et le renforcement de son dynamisme.

3. Avant d'ouvrir l'ordre du jour formel, la Présidente attire l'attention des participants vers les affiches et les profils des fournisseurs de coopération pour le développement qui ont été tirés du Rapport sur la coopération pour le développement 2017. Les graphiques présentés aident les pays à comparer leurs efforts à ceux de leurs pairs. L'élaboration de ces profils est le fruit de la collaboration entre le Secrétariat et les membres du CAD. La Présidente remercie chacun d'avoir apporté sa pierre à cet exercice. Il s'agit d'une manière très stimulante de montrer et d'exploiter les données du Comité.

4. Passant à l'ordre du jour, elle assure aux participants que les décisions qui vont être prises ici aujourd'hui n'engageront que la responsabilité des membres du CAD, même si elle encourage les autres délégations à apporter leur contribution, ce qu'elle appréciera beaucoup. Elle invite ensuite les délégués à adopter l'ordre du jour de la Réunion, ce qu'ils font sans apporter à celui-ci de modification.

Point 2. Exposés introductifs

5. La Présidente annonce que, pour éclairer le débat de ce jour sur la réforme, elle a invité trois membres du Panel de haut niveau du CAD : M. Michael Anderson, M. Jean-Christophe Donnellier et M. Shyam Saran. Elle convie ceux-ci à prendre la parole, afin qu'ils présentent leur point de vue sur la réforme à mener au sein du CAD.

6. Les membres du Panel soulignent que les six priorités stratégiques énoncées dans la proposition de la Présidente concernant la réforme représentent une interprétation fidèle des recommandations du Panel de haut niveau. Ce dernier a mis en lumière les défis auxquels le CAD doit s'attaquer, notamment les grands changements que connaît le monde depuis quelques années et le sentiment que le CAD est un club fermé.

7. Pour pouvoir répondre aux changements qui traversent le monde, le CAD doit faire en sorte que ses normes et ses outils soient adaptés aux réalités découlant de l'Agenda 2030. Le CAD occupe une place spécifique dans l'architecture mondiale du développement, et c'est en vertu de cette spécificité qu'il doit servir la communauté internationale. Pour renforcer le rôle qu'il y joue, il doit remettre l'efficacité en matière de développement au cœur de ses travaux, en exerçant une action de catalyseur pour l'investissement privé et en rendant ses membres plus rigoureusement comptables de leurs efforts.

8. Afin de s'ouvrir sur l'extérieur, le CAD doit évoluer de manière à devenir une plateforme. Le Panel de haut niveau est favorable à l'idée de conserver la composition fondamentale du Comité, mais il pense que ce dernier doit accroître sa transparence et se rapprocher d'autres partenaires. Il est nécessaire de promouvoir l'action collective, ainsi que d'instaurer une collaboration plus étroite avec le Centre de développement. Le dialogue du Comité avec les partenaires extérieurs doit être étendu aux pays bénéficiaires de l'aide et aux pays actifs dans le domaine de la coopération triangulaire (ce qui peut consister, par exemple, à les associer aux examens par les pairs et à prendre en compte leur point de vue dans les décisions du CAD). Le CAD doit certes devenir plus inclusif, mais il ne doit pas escompter que ses partenaires se conformeront pleinement à ses décisions.

Point 3. Réforme du CAD

9. La Présidente du CAD présente le document intitulé « Proposition de la Présidente concernant la vision et les priorités stratégiques du Comité d'aide au développement » [DAC/CHAIR(2017)1/REV1] et invite les participants à faire connaître leur point de vue au sujet de son contenu, en indiquant s'il y a des propositions avec lesquelles ils pourraient ne pas être d'accord.

10. Les membres et les participants à la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires accueillent dans l'ensemble avec intérêt la proposition de la Présidente. En particulier, ils approuvent les six priorités stratégiques qu'elle comporte, à savoir :

- Le CAD axera ses efforts sur la mobilisation de ressources et le renforcement de l'impact produit sur le développement.
- Le CAD tirera des enseignements de l'expérience acquise à travers les approches existantes du développement.
- Le CAD étudiera de nouvelles approches du développement.
- Le CAD établira un dialogue avec des acteurs du développement autres que ses membres, afin d'influer sur eux et de bénéficier de leur influence.
- Le CAD effectuera son autoévaluation et répondra de ses efforts selon une démarche proactive.
- Le CAD travaillera selon des modalités de gouvernance et au moyen de systèmes et structures qui soient efficaces.

11. De plus, la plupart des membres sont favorables à ce que le CAD continue de centrer son attention sur ses atouts fondamentaux, à savoir définir l'APD et assurer le suivi des apports en la matière, ainsi que des autres apports du secteur public et des apports privés ; fixer des normes pour l'engagement des fournisseurs dans la coopération pour le développement ; faire office d'enquête où les membres répondent chacun de leurs efforts en faveur du développement devant les autres ; et promouvoir les échanges de vues, l'apprentissage et la coordination entre les membres en ce qui concerne les bonnes

pratiques à suivre dans le domaine de la coopération pour le développement. À peu près la moitié des membres souscrivent à un renforcement des liens et du dialogue avec des pays et des acteurs du développement n'appartenant pas au CAD, et un nombre plus restreint (moins d'un tiers) préconise expressément une intensification des efforts visant à encourager la mobilisation de ressources financières au service du développement, l'innovation, l'apprentissage, ainsi que la communication et la transparence.

12. La majorité des membres (19 sur 30) ont des réserves au sujet de la proposition d'élaborer « un 'indice' de performance de la coopération pour le développement » car ils doutent qu'il soit techniquement possible de mettre au point un tel outil de mesure et que celui-ci apporte de la valeur ajoutée par rapport aux outils de mesure existants. Cinq membres y sont toutefois favorables, mais ils demandent davantage de précisions sur les éléments qui composeraient cet indice.

13. Outre les commentaires concernant certaines des propositions présentées dans le document considéré, deux membres demandent que les futures versions de la proposition relative à la réforme du CAD contiennent un exposé général expliquant la raison d'être de cette réforme, avec notamment une vision pour les cinq à dix années à venir indiquant comment le CAD s'intègre dans l'architecture globale de la coopération pour le développement. Six membres demandent qu'il soit plus clairement fait mention de la cohérence des politiques au service du développement durable. Un membre souhaite avoir des précisions au sujet de l'impact que les actions proposées en vue de la réforme du CAD auraient sur le budget de ce dernier, et il suggère d'ajouter, dans le document, une phrase stipulant que la réforme ne saurait créer un précédent sur lequel appuyer des décisions portant sur le Programme de travail et Budget du CAD. Cette dernière demande est soutenue par six membres qui souhaiteraient avoir connaissance des estimations relatives au coût de la réforme avant de s'accorder sur celle-ci.

14. Les membres formulent aussi des commentaires sur le document de séance intitulé « Proposition de la Présidente concernant la réforme du CAD : deuxième projet » [DCD/DAC/RD(2017)7/RD1], qui est un document dynamique. Ils sont particulièrement favorables aux actions suivantes :

- Réformer les examens par les pairs réalisés au CAD de façon à en faire un instrument utile pour stimuler l'innovation, continuer à suivre l'exécution des engagements pris au niveau international, promouvoir les bonnes pratiques et susciter l'amélioration des efforts déployés par les membres du CAD à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et le renforcement de leur impact (cinq membres).
- Élargir la participation formelle et structurée des partenaires (ex., organisations de la société civile, pays bénéficiaires et organisations internationales) au processus des examens par les pairs coordonné par la Direction de la coopération pour le développement (sept membres).
- Mettre en place un nouveau mécanisme de financement de la Présidence du CAD et de son Bureau, selon lequel la rémunération du Président ou de la Présidente du CAD sera prise en charge par un seul membre (normalement son pays d'origine) et les dépenses afférentes au Bureau de la Présidence du CAD (notamment le personnel et les voyages) seront financées par des contributions volontaires. Cette formule pourrait aider à réduire le coût que doit assumer un membre qui propose un de ses ressortissants pour occuper la Présidence du CAD (cinq membres).

15. Certaines des actions énoncées dans le document de séance revêtent un caractère particulièrement complexe, voire problématique, pour plusieurs membres. Outre la réticence exprimée à propos de l'élaboration d'un « indice » de performance de la coopération pour le développement, quinze membres demandent à avoir davantage de précisions sur la proposition de rechercher de nouveaux modèles de prise de décision pour accroître l'efficacité. La majorité des membres souhaiteraient conserver un processus de décision fondé sur le consensus, conformément à la pratique habituellement suivie à l'OCDE.

16. La Présidente du CAD constate, pour conclure, qu'il y a dans l'ensemble adhésion aux six priorités stratégiques exposées dans la proposition DAC/CHAIR(2017)1/REV1. Ces six priorités vont maintenant servir à dégager l'orientation générale de la réforme du CAD. Les échanges de vues montrent aussi qu'il existe des hésitations au sujet de certains aspects de la proposition de la Présidente du CAD qui, pour répondre à ces hésitations, invite les membres à présenter par écrit, d'ici au 23 juin, tout commentaire supplémentaire qu'ils peuvent avoir à formuler à propos du document. À partir des échanges de vues de la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires et des commentaires écrits qui auront été reçus dans le délai indiqué, la proposition de la Présidente sera révisée et une nouvelle version en sera présentée pour approbation à la réunion du CAD du 10 juillet. Entre le mois de juillet et la Réunion à haut niveau du CAD d'octobre prochain, la proposition relative à la réforme du CAD continuera d'être affinée en concertation avec les membres.

Point 4. Réponse à l'évaluation en profondeur du CAD

17. La Présidente du CAD présente le « Projet de plan d'action du Comité d'aide au développement établi en vue de donner suite à l'Évaluation en profondeur » [DCD/DAC(2017)19], qui doit être parachevé et présenté avant le 28 juin, de façon qu'il puisse être examiné au Comité d'évaluation le 7 juillet. La Présidente du CAD demande s'il y a approbation de principe de ce document de la part de tous les membres. Elle indique que des commentaires portant sur des points d'importance secondaire ont été reçus avant la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires, et invite tous les membres qui ont des observations complémentaires à formuler à propos du document à le faire avant le 23 juin. Ce dernier sera ensuite finalisé et transmis au Comité d'évaluation.

Point 5. Observations finales de la Présidente

18. La Présidente remercie tous les participants, le Secrétariat, les Vice-présidents et les délégués auprès du CAD. Elle souhaite que les débats tenus aujourd'hui aident le CAD à « vivre » son processus de réforme. Elle invite les délégations à encourager les responsables de haut niveau de leur pays à y coopérer en venant à Paris en octobre prochain assister à la Réunion à haut niveau. Il est important que le CAD se concentre non pas sur les détails, mais sur les questions d'intérêt majeur.